



Perpignan les Rois de la Têt

Règlement intérieur

Table des matières

1. Tarifs.....	1
1.1 Cotisation.....	1
1.2 Dégressivité.....	1
1.3 Tarif découverte.....	1
1.4 Simples licenciés.....	2
2 Procédure d'adhésion.....	2
3 Responsabilité.....	2

1. Tarifs

1.1 Cotisation

La cotisation annuelle est fixée à 150 €.

La licence FFE B est octroyée d'office, et passe en licence A lors de la participation du joueur à son premier tournoi homologué en cadence classique de la saison sportive.

Être adhérent à jour de sa cotisation donne droit à jouer les tournois homologués, jouer en équipes interclubs et participer aux séances d'entraînement et loisir du club.

Rappel de l'article 1.5 des statuts : seuls les adhérents majeurs (+18 ans) à jour de leur cotisation depuis plus d'un an sont habilités à voter lors des Assemblées Générales du club.

1.2 Dégressivité

Dégressivité des cotisations : à partir de Janvier 100 €, Mars 80 €, Mai 60 €.

Dégressivité familiale : 120 € pour le deuxième, 90 € pour le troisième et suivants.

1.3 Tarif découverte

Tarif découverte pour 2 mois : 60 € uniquement pour les joueurs n'ayant encore jamais joué de tournoi ou adhéré à un club d'échecs (donc sans licence passée dans la base FFE).

1.4 Simples licenciés

On devient simple licencié FFE du club au tarif de :



- 10 € pour la licence FFE B jeune
- 30 € pour la licence FFE A jeunes
- 20 € pour la licence FFE B adulte
- 60 € pour la licence FFE A adultes

Les simples licenciés participent aux tournois homologués au nom du club, mais ne peuvent pas le représenter en interclubs par équipes (sauf exception examinée par le Bureau), ni participer aux séances loisirs ou d'entraînement. Ils n'ont pas droit de vote et aucune dégressivité sur cette option.

2 Procédure d'adhésion

L'adhésion complète s'effectue en deux temps :

1. En remplissant le formulaire en ligne sur le site internet du club
2. En réglant la cotisation.

L'adhésion en tant que simple licencié ne s'effectue que sur place, lors de la participation à un tournoi homologué FFE, via l'inscription en ligne au tournoi dans un premier temps, puis le règlement du tarif simple licencié correspondant, complété par celui du tournoi.

3 Responsabilité

Le Club rappelle que les parents sont responsables de leurs enfants mineurs, jusqu'à ce qu'ils entrent en salle de cours ou de tournoi, et après l'horaire de fin de la séance ou du tournoi.

Fait à Perpignan le 15 Février 2025

Règlement reconduit par l'Assemblée Générale du 15 Février 2025, sous la Présidence de Stéphane Laborde et le Secrétariat de Fatima Sahla

Le Président Stéphane Laborde

La Secrétaire Fatima SAHLA